

OTTAWA – Les restaurateurs québécois n'ont qu'à embaucher les jeunes et les nouveaux arrivants au chômage, a rétorqué lundi le ministre fédéral de l'Emploi, Jason Kenney, qui réagissait ainsi à une demande du Québec qui veut être exempté du moratoire sur l'embauche de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de la restauration.

À l'approche de l'été et de la saison touristique, Québec veut être en mesure d'embaucher des travailleurs d'ailleurs.

Mais le moratoire décrété par Ottawa dans le secteur alimentaire — après plusieurs cas d'abus qui ont défrayé les manchettes — empêche les employeurs québécois de retenir les services de ces travailleurs.

Ils ne veulent pas être pénalisés pour des abus commis dans d'autres provinces, en Ontario et en Colombie-Britannique notamment, où des employeurs ont mis à la porte des citoyens canadiens pour recruter des étrangers sur une base temporaire.

Le député Louis Plamondon, du Bloc québécois, a repris à la Chambre des communes, lundi, une demande du gouvernement du Québec formulée en fin de semaine.

«Les ministres du Travail et de l'Immigration vont-ils faire leurs devoirs? D'abord, vont-ils constater que le Québec a déjà mis en place un contrôle serré des demandes de travailleurs étrangers? Deuxièmement, vont-ils soustraire le Québec du moratoire?», a-t-il demandé.

Jason Kenney soutient que le moratoire a été imposé pour protéger les Canadiens qui cherchent du boulot.

Il indique que l'enquête de son ministère sur la situation va être complétée d'ici quelques semaines et que la réforme pourra alors être finalisée.

Et en guise de réponse, le ministre a mis sous le nez de Québec son taux de chômage actuel.

«Je dois souligner qu'il y a un taux de chômage parmi les jeunes, au Québec, de 14 pour cent. Parmi les nouveaux immigrants, il est de plus de 20 pour cent au Québec. Il me semble que les employeurs peuvent trouver les travailleurs parmi les jeunes chômeurs québécois et les nouveaux Québécois», a-t-il fait remarquer.

«Il faut tout d'abord engager ces personnes», a fermement souligné le ministre.

En Chambre, M. Kenney a de plus dû se défendre contre les attaques de l'opposition qui se plaint que les Guichets emplois en ligne du gouvernement fédéral sont complètement perturbés et que des annonces d'emplois y demeurent pendant des mois après que les postes eurent été comblés. Cette banque d'emplois est une composante essentielle du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Les employeurs doivent afficher des annonces de recrutement sur le site Internet pendant quatre semaines avant de pouvoir engager des travailleurs venus d'ailleurs.

Le ministre de l'Emploi a promis d'améliorer très bientôt la banque d'emplois afin de mieux lier les chômeurs et les employeurs.

Une rencontre «constructive»

En parallèle aux échanges à la Chambre des communes, la ministre québécoise de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Kathleen Weil a rencontré le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada, Chris Alexander, lundi.

Mme Weil a qualifié la rencontre de constructive, affirmant que M. Alexander «s'est montré sensible» aux préoccupations du gouvernement du Québec.

Moratoire sur les travailleurs étrangers Jason Kenney répond à Québec

Écrit par L'actualité

Lundi, 12 Mai 2014 22:18 -

La ministre a rappelé que «le programme est géré rigoureusement au Québec et qu'aucun cas d'abu n'a été signalé jusqu'à présent». Selon elle, le secteur québécois de la restauration ne doit pas subi les conséquences des abus signalés dans d'autres provinces.

Cet article [Moratoire sur les travailleurs étrangers: Jason Kenney répond à Québec](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Moratoire sur les travailleurs étrangers Jason Kenney répond à Québec](#)